

La spoliation des biens de l'Eglise a quand même du bon

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Art sacré](#), [Brèves](#), [Église en France](#), [Perepiscopus](#)

Date : 25 novembre 2020

Imaginez que l'Eglise qui est en France soit encore propriétaire des lieux de culte... Dans un excès de cléralisme, l'archevêque de Paris souhaite remplacer des vitraux par des oeuvres d'art contemporains... Que pourrions-nous faire ?

A la faveur des travaux de restauration de la cathédrale, suite à l'incendie, l'archevêque de Paris, M^{gr} **Michel Aupetit**, a souhaité remplacer des vitraux par des vitraux contemporains, dans la série de chapelles situées de part et d'autre de la nef. Ils cohabiteraient avec la grande rose du XIII^e siècle, laquelle ne serait évidemment pas touchée. Ces chapelles de Notre-Dame de Paris sont éclairées par des «grisailles» (une technique de peinture) voulues par Eugène Viollet le Duc, qui ont survécu à l'incendie du 15 avril 2019. Il faudrait donc «détruire» une partie de l'héritage de l'architecte.

Roselyne Bachelot, ministre de la culture, s'est clairement prononcée contre la création de vitraux contemporains dans la cathédrale.

«Les vitraux sont partie intégrante du monument, et une telle décision appartient à l'État», «en tout état de cause, les grisailles sont classées monuments historiques, et il paraît donc exclu qu'on les remplace».